

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise Opticom GROUP R&C (33 Boulevard de Mantes - 78410 AUBERGENVILLE ; 06.29.50.71.72) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de procéder à des travaux sur le réseau télécom, du 04 juin au 26 juin 2026.
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- **ARRETE** -

**ARTICLE 1** - Afin de procéder à des travaux (*Ouverture de chambres télécom pour tirage de câble optique*), l'entreprise Opticom GROUP R&C est autorisée à occuper le domaine public sur les sites suivants :

- Rue Chauvière
- Rue Hautvie
- Place du Général de Gaulle
- Rue Amand Macé

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux :

- La circulation se fera par feux manuels ;
- **La rue Amand Macé sera fermée sur une matinée entre ces dates ;**
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier sauf pour les riverains et les véhicules de secours.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

**ARTICLE 5** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 6** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

### **ARTICLE 7**

- Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
  - Monsieur le Commandant de Gendarmerie
  - Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
  - Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
  - Le demandeur

Fait à LA FERTE-MACE, le 27/05/2026,  
Le Maire,  
José COLLADO

